

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES RELIGIEUX

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi, 19 Septembre 1848. No. 2.

CONFÉRENCES

DU

RÉVÉREND PÈRE LACORDAIRE.

(Voir le numéro du 5 septembre.)

(Suite.)

Remarquez bien, Messieurs, que le mouvement corpore est extérieur à l'âme qui le produit par un acte de vouloir intérieur. C'est en cela que gît la différence de la génération et de la création. Quand l'intelligence conçoit une pensée, elle engendre, parce que la pensée est de même nature qu'elle et demeure en elle-même; quand la volonté suscite le mouvement du corps, elle crée, parce que le mouvement n'est pas de même nature qu'elle et naît au dehors. Ces deux actes n'ont rien de commun. Le premier est le principe de la vie interne et le second, de la vie externe. Le premier est la vie de Dieu et de notre âme; le second est la vie du monde et de notre corps. Toute activité se réduit à ces deux termes: engendrer et créer, c'est-à-dire produire au dedans et produire au dehors. Nul être n'existe sans cette double faculté. Si la première lui manquait, il n'aurait pas de vie intime et personnelle; si la seconde lui faisait défaut, il n'aurait pas de vie hors de soi. La génération concentre, la création dilate; elles composent ensemble le mystère de toute vie.

Jugez maintenant si la raison ne se forme aucune idée de l'acte créateur. Il est vrai qu'en Dieu, cet acte prend une énergie qui surpasse toute portée. Tandis que le mouvement créé par nous s'éteint et meurt bientôt, les choses créées par Dieu s'affermissent dans une substance durable. C'est la même différence que nous avons déjà remarquée entre la production de la pensée divine et la production de la pensée humaine; la substance est le cachet des ouvrages de Dieu, tandis que tout ce que fait l'homme passe de l'être au néant avec une triste rapidité. Mais cet évanouissement de nos œuvres ne détruit pas leur réalité, ni l'analogie qu'elles ont avec les œuvres de l'infini. Nous engendrons réellement comme Dieu, nous créons réellement comme lui; nous l'une manière incomplète et relative, lui en un mode parfait et absolu. Et nous entendons les deux mystères de la génération et de la création, qui composent la vie, parce que nous sommes réellement, quoique imparfaitement, générateurs et créateurs.

Cela posé, Messieurs, votre place et votre sort vous sont dès présent connus; vous n'êtes pas des souverains, vous êtes ses serviteurs. La souveraineté est l'existence par soi; vous n'avez à aucun degré. Vous avez été faits, vous avez été irés du néant, selon l'énergie que l'expression de la mère des Inachabées, et tout au plus pourrez-vous prétendre au titre d'enfants de Dieu. Ce sera là le terme extrême de votre ambition. Si par hasard la bonté divine a jeté dans votre âme et sur votre front des traces de ressemblance avec lui, vous serez ses enfants, et si vous permettra, du fond de votre cœur, de faire monter jusqu'à son trône le nom de Père. Ce sera votre plus haute gloire. Quant à la souveraineté, n'y rêvez pas; qu'est-ce que la souveraineté d'un être qui n'est qu'un autre? On veut pourtant vous la donner. C'est sur cela que le rationalisme s'épuise à prouver l'éternité du monde, et à chercher dans les ruines et dans la mort les signes de l'indéfectibilité. Car pensez-vous que l'esprit humain se précipite si ardemment sur ces questions, si elles eussent recouvert des conséquences pour la direction de l'âme de la vie? Tout est là, croyez-le. Dire que le monde est créé, c'est dire que l'homme est souverain; dire que le monde est éternel, c'est dire que l'homme est serviteur et tout à plus enfant. La première doctrine nous donne le droit de nous définir comme Dieu, "Je suis celui qui suis." La seconde, nous met au cœur la prière de l'Évangile: "Notre Père, qui êtes au ciel!"

Il faut choisir, Messieurs, il faut ici-bas vivre en dieu ou en créature, dans la modestie de l'obéissance ou dans l'orgueil de la souveraineté? Lequel choisissez-vous? Des sages vous font que vous êtes grands; ils s'attachent à ce côté sublime de votre être, et vous persuadent qu'il n'y a rien au-dessus de vous. D'autres vous présenteront de vous-mêmes l'image basse et flétrie; ils découvriront dans les régions ténébreuses de votre nature des secrets qui vous feront rougir, et ils se feront pour vous flatter encore. Seule, la doctrine tholique vous met à votre place sans insulte et sans adulation. Elle voit votre grandeur et vous la prouve; elle voit votre misère et vous la montre; elle vous soutient contre l'orgueil qui vous enfle et contre l'orgueil qui vous désolonne; elle vous donne enfin tout ensemble, la raison de votre grandeur et de votre misère dans cette parole qu'elle seule a prononcée: "L'homme est une créature, mais c'est la créature d'un Dieu." Pourquoi? Quel motif a eu cet être inaccessible de regarder au-dessous de lui et d'appeler qui n'était pas? Il nous importe de le savoir; car évidemment, le premier et le dernier mot de notre destinée est dans le motif de notre création. Perdue que nous étions dans les froids ombres de l'existence, incapables de nous éveiller nous-mêmes au fond de ce tombeau, nous n'avions autre espérance et d'autre germe de vie que dans la volonté de Dieu, et la volonté de Dieu ne pouvait elle-même se lever vers nous, nous plaindre et nous nommer, qu'en vertu d'un motif qui la déterminait. Nul être raisonnable, en effet, n'agit sans raison, nous peine d'agir au hasard, et d'ignorer ce qu'il fait en ignorant pourquoi il le fait. Aussi, Saint Thomas d'Aquin, cherchant avant nous le motif de la création, commença par poser cette maxime: *Tout être agit pour une fin*, et il appelle la fin du nom de *cause finale*, pour indiquer qu'étant le mobile des actes de la volonté, elle est réellement le principe des choses que la volonté produit. Dieu créant le monde, a donc été mu par une fin, c'est-à-dire un but qui s'est proposé d'atteindre, et qui était le terme de sa pensée, de sa volonté et de son action. Quelle était cette fin? Si, pour le savoir, nous étudions les ressorts de ses propres déterminations; nous découvrirons aisément par où le mobile de l'intérêt ou de l'utilité: Nous voulions

et nous agissons parce que nous avons des besoins; nos mouvements sont l'effort d'un être qui ne vit pas de lui-même, et qui cherche au dehors le soutien ou l'accroissement de sa vie. Mais Dieu n'a pas de besoin; il vit de lui et en lui; rien ne manque à la plénitude de son être et de sa félicité: comment agirait-il par intérêt? Comment eût-il créé l'homme et le monde pour combler le vide de sa nature ou pour ajouter à l'infini des ressources et des jouissances qu'il ne s'y trouvaient point contenues? Manifestement, il les possédait toutes; il n'avait rien à gagner et rien à perdre dans la création de l'univers. Le déploiement extérieur de sa toute-puissance était un acte souverainement désintéressé.

Il est vrai, Messieurs, que j'ai souvent entendu dire, et vous l'avez entendu vous-mêmes, que Dieu a créé le monde pour sa gloire. Mais cette expression a deux sens, l'un qui est exact et que je vous exposerai bientôt, l'autre qui n'est pas admissible, parce qu'il suppose que la volonté divine peut être mue par la raison de l'utilité personnelle. Oublions donc un instant des termes mal définis, et continuons à chercher quel a été le motif de Dieu dans la vocation du monde à l'existence.

L'homme n'agit pas seulement par intérêt; il est capable d'agir aussi par devoir, c'est-à-dire de sacrifier son propre avantage à l'avantage commun, au nom d'une loi suprême qui règle les rapports des êtres. Leur impose des actes dont le bénéfice est pour autrui. Ce motif est infiniment plus noble que le premier; il ravit l'âme à l'égoïsme, et lui donne pour mobile une impulsion d'en haut, qui n'étant autre chose que la vue et le sentiment de l'éternelle justice, semble digne de se rencontrer en Dieu et d'avoir commandé sa résurrection quand il créa le monde. Pourtant, Messieurs, il n'est rien. Dieu est la justice même; dès qu'il agit, il le fait sous l'empire de cette loi d'équité qui est comprise dans son essence; mais avant d'agir au dehors pour la première fois, avant de fonder l'univers, il ne lui devait rien. Il était libre à son égard de toute la liberté de l'être en face du néant. Il pouvait lui communiquer l'existence ou lui lui refuser selon son plaisir, sans blesser aucun droit, sans méconnaître aucun devoir. L'homme lui-même ne doit rien au néant, et en tirant un autre homme de son sein généreux, il accomplit un acte de pleine et absolue souveraineté. Il est père, parce qu'il l'a voulu, comme Dieu est créateur parce qu'il l'a voulu.

Au-dessus du devoir, s'il est possible, ou du moins dans une place non moins profonde et sacrée, gît un autre mobile de nos actions: c'est l'amour. Nous allons, parce que nous aimons, nous souffrons, nous vivons, nous mourons parce que nous aimons. L'amour guide nos actes les plus ardents, et si quelques fois nous nous sentons capables de lui; si, pensant à la vie et la mort devant nous avec une force presque sacrilège, nous nous croyons quelquefois déjà dans l'énergie de l'immortalité, c'est l'amour assurément, c'est l'amour qui nous persuade et qui nous emporte. Nul coursier n'est plus vite, nul ne franchit plus d'abîmes avec plus de bonheur, nul ne nous conduit plus loin, plus haut, et ne nous donne mieux la sensation de l'être qui va créer. Serait-ce donc l'amour qui pousse la volonté divine, et qui lui dit incessamment: Va et crée, va et crée? Serait-ce l'amour que nous aurions pour premier père? Mais hélas! l'amour lui-même a une cause dans la beauté de son objet, et quelle beauté pouvait avoir devant Dieu cette ombre morte et glacée qui a précédé l'univers, et à laquelle nous ne donnons un nom qu'en trahissant la vérité? Quest-ce que le néant pouvait dire au cœur de Dieu? Comment aimer ce qui n'est pas? Ou même, comment aimer la beauté finie quand on possède en soi la beauté parfaite et sans mesure? Déjà l'amour avait produit en Dieu son ineffable fruit; déjà le Père, le Fils, le Saint-Esprit respiraient coëternellement dans le colloque et dans l'étreinte de leur triple, une et infinie beauté. Ils voyaient, ils touchaient, ils parlaient ensemble leur béatitude, et immuables tous trois dans un même ravissement, ils ne pouvaient plus rien voir, ni rien sentir, ni rien entendre qui méritât d'eux une goutte épanchée de leur amour. Le mystère était accompli tout entier, non Dieu, et qui restait-il pour ébranler votre cœur, et pour qu'il nous découvrit de loin dans l'innanité totale où nous ne vous attendions même pas? (A continuer.)

PROUDHON.

Le voici, ce terrible Proudhon, cet Attila de la propriété. Son aspect n'a rien de formidable. Un homme blond et pâle, de trente-cinq à quarante ans, aux formes lourdes, et qui sera obsédé un jour; quelque chose de l'ouvrier, quelque chose de l'homme, quelque chose aussi du savant. Grandville se serait inspiré de cette apparence pour crayonner le génie timide et bouffi de la maladie des pommes de terre. Le public s'étonne. Il s'attendait à voir quelque chose d'impétueux et d'athlétique comme le gentilhomme Mirabeau ou comme le prolétaire Danton, peut-être même quelque chose d'effrayant et de répugnant comme Marat... Mais c'est un bourgeois, dit le spectateur des tribunes, en regardant l'honnête et propre figure du représentant des faubourgs. Eh! oui, c'est un bourgeois, c'est même un homme de plume, comme Robespierre, comme Luther, comme Calvin, comme Jean Hus, comme Rousseau, comme Fourier et tant d'autres gens d'habitudes pacifiques, ou du moins fort peu militaires, qui n'ont jamais voulu revêtir la cuirasse, jamais osé ni peut-être daigner mettre la dague au poing; qui se sont contentés de lancer contre l'ordre social des chiffons de papier noir et qui l'ont vu trébucher sous le choc, parce qu'il était ivre de déjà des poisons dont leur écriture avait fourni la dernière goutte, celle qui fait déborder le vase! Mirabeau, Danton, Marat, personnages secondaires, gens de main, instruments secrets de l'idée! Ils sortent d'une inspiration supérieure et lointaine, comme la fontaine sort du nuage qui s'est amoncelé lentement lorsque le ciel était encore serain. Le nuage se forme à l'écart dans un coin des espaces, attendant qu'un vent de colère se lève et l'emporte vers ceux que Dieu veut punir. C'est d'une ville de province, d'une chambre d'ouvrier, d'un collège, d'une académie et d'une maison de commerce que nous vient M. Proudhon. La révolution de février, politique par accident, sociale par nature, l'a fait représentant de Paris à sa seconde phase, lorsque sont tant ses for-

ces et reconnaissant son instinct, elle a voulu supprimer la bourgeoisie, qui avait présidé comme sage-femme à sa naissance et qui s'en repentait. Point de filiation ni d'itinéraire plus logiques. L'ouvrier sent amèrement, comme tous les ouvriers, les maux de sa condition inférieure. Il se éprouve de réels, que l'état social qui l'entoure, et probablement l'état de son âme, abandonné au hasard, ne l'a point à supporter; il en éprouve d'imaginaires, et ce sont les plus lourds. Il veut que son fils soit plus heureux, il a de l'ambition pour cet enfant, il aspire à lui voir porter un autre habit que la livrée du travail, entourée de si peu de crédit et qui semble une si mauvaise protection contre les hommes et contre la fortune. Il fait des sacrifices, il s'impose des privations afin de livrer son fils à l'état, pour qu'à la place d'un bon et brave enfant, du peuple, on lui rende un bachelier, un avocat, un médecin, un fonctionnaire, un Mon sieur, enfin, un bourgeois, qui sera maître à son tour, qui aura des domestiques et qui parlera aux gens du peuple le langage sur la tête. L'état s'empare de l'enfant et fait son œuvre accoutumée; il le remplit de sa fatras science; il aiguise son esprit, il fausse sa raison, il trouble son cœur, il lui souffle l'ambition de parvenir ou l'orgueil de briller, qui est de toutes les ambitions la plus implacable et la pire. Voilà un bourgeois, voilà un sophiste, et un sophiste sans patrie-moine. Pour en faire un ennemi de la société, il ne faut plus qu'une passion ou le hasard d'une lecture. La passion vient c'est la frénésie d'orgueil, passion bourgeoise s'il en est une au monde. Le prolétaire et le noble sont soldats et prêtres; le bourgeois est professeur, et surtout avocat; il a inventé mille choses, et entre autres le gouvernement représentatif où l'on parle et où l'on ergote toujours. Pour second cette passion naissante, une académie de province, création bourgeoise, se présente à propos. Cette académie, comme toutes les académies du monde, ne se préoccupe de rien tant que de faire écrire par toutes gens et sur tous les sujets. Au lieu de venir en aide au talent déjà formé, en lui commandant un travail utile pour lui-même et pour le public, elle met des questions au concours, alléchant par l'appât d'une récompense mesquine toute la troupe famélique des grimauds qui n'ont pas écrit encore, ou de ceux qui écrivent déjà, mais qu'on ne lit jamais. Lorsque la France s'encombre sous les faux des écrivains et meurt d'un choléra de billes-écrites, il y aurait certes autre chose à faire que d'arroser de gros sous la terre assez plantureuse du sophisme pour y faire germer des fruits nouveaux; mais c'est ce que n'ont jamais voulu comprendre les académies. Celle de Besançon nomme M. Proudhon son pensionnaire, sans lui demander autre chose que de bien ergoter; il la sert au-delà de ses desirs! A une question qu'elle avait faite touchant les conséquences économiques et morales que doit produire en France la loi sur le partage égal des biens entre les enfants, il répondit que la conséquence serait qu'il n'y aurait rien à partager, attendu que la propriété doit être abolie, parce que la propriété, c'est le vol. Voilà, dit-il aux académiciens ébahis, en leur adressant son mémoire, la conclusion économique et morale à laquelle m'ont conduit mes études, encouragées par vous: "Si j'ai néant pour jamais la propriété, c'est à vous, messieurs, qu'en revient toute la gloire, c'est à votre secours et à vos inspirations que je le dois." Dans un autre passage de la même délicieuse, on reconnaît l'enfant du peuple, élevé au-dessus de sa condition, mais non pourvu de l'emploi de son grade. "Pourquoi ne l'avouerais-je pas, messieurs? J'ai ambitionné vos suffrages et recherché le titre de votre pensionnaire en haine de tout ce qui existe et avec des projets de destruction." On y reconnaît aussi le nourrisson de l'université. "J'ai exprimé sur l'église chrétienne un blâme sévère; je le devais. Ce blâme résulte des faits que je démontre: Pourquoi l'église a-t-elle statué sur ce qu'elle n'entendait pas? L'église a erré dans le dogme et dans la morale; l'évidence physique et mathématique dépose contre elle. Ce peut être une faute à moi de le dire; mais à coup sûr, c'est un malheur pour la chrétienté que cela soit vrai. Pour restaurer la religion, messieurs, il faut condamner l'église."

La dédicace du premier mémoire sur la propriété est datée de Paris, le 30 juin 1840. Le sage et le savant qui parlait avec cette assurance était jeune encore, mais il avait été bien préparé au collège et il fréquentait les livres et les cours des philosophes; il aspirait largement, il concentrait en lui ces vapeurs et ces miasmes de scepticisme et d'orgueil qui depuis dix-sept ans n'ont cessé de s'exhaler par mille soupiraux officiels des professeurs de la science moderne. De même qu'il y eut des luthériens avant Luther et des voltairiens avant Voltaire, il y eut aussi des proudhoniens avant Proudhon, et ce furent en général les maîtres de l'enseignement public: J'oserai affirmer, dit M. Proudhon en parlant de son mémoire sur la propriété, j'oserai affirmer qu'il n'est pas un économiste, pas un philosophe, pas un juriste qui n'en soit cent fois plus coupable que moi.

Ce que la science officielle avait si bien commencé au collège, si bien continué dans le haut enseignement par ses leçons et par ses livres, la contradiction, l'esprit de secte et, il faut le dire aussi pour être juste, le spectacle des misères populaires l'ont achevé; l'esprit du commerce et son dernier sceau. Il fallait qu'un homme destiné à exercer une grande influence au milieu de nous sût parler la langue du *deuil et de l'avenir* et pût tendre ses sophismes de cette couleur marchande, de cette odeur de profits et pertes sans laquelle ni la vérité ni l'erreur ne sauraient circuler et passer partout. Un de ses axiomes est que "toute la philosophie sociale est dans la statistique et dans la tenue des livres. Il s'écrit ailleurs: Qui l'inégalité existe encore, dans les capacités comme elle existe dans les fortunes; mais ce sont là des perturbations accidentelles de l'économie sociale, ce ne sont pas des lois de la nature." C'est ce langage que doivent nous parler nos réformateurs et nos prophètes. Nous avons en fait mérité cette injure qu'aucun évangile ne peut nous être effacement préché s'il n'est vérifié, approuvé, paraphrased à toutes les pages par Bernème.

L'homme d'une époque, pour le bien ou pour le mal, est celui qui rassemble et qui coordonne le mieux en son esprit les divers courants d'idées qui sourdent de toutes parts et qui les met au jour en rendant visible leur corrélation jusque la souterraine, en quelque sorte, et inaperçue. Si M. Proudhon n'est pas cet homme là, il en est au moins le précurseur et peut-être les événements ne feront-ils que donner sa place

à quelque survenant, sabre ou parole, qui sera tout simplement son disciple et son envoyé.

LA STATOLATRIE, OU LE COMMUNISME LEGAL

PAR

L'auteur de la Solution de grands problèmes.

Paris, Jacques Lecoffre et Cie—1 vol. in-18.

L'auteur de la Solution de grands problèmes a vu de près l'universel malaise et les besoins nouveaux qui travaillent les esprits; il est allé jusques dans les entrailles mêmes du mal qui le dévore. Ainsi le nouveau livre qu'il adresse aux peuples ne sera point l'œuvre d'un extravagant utopiste, encore moins l'œuvre d'une critique ou d'un parti. C'est un livre qui plane au-dessus de tous les intérêts mesquins, de toutes les passions étroites, pour s'inspirer aux sources de la justice et du bon sens, et qui ne se préoccupe que des intérêts généraux de l'humanité. "Livre, nous dit l'auteur lui-même, plein de vérités fortes et amères, entassées avec ordre, mais sans apprêt; livre tout de faits et de principes; car la routine esquissée pour tous, car tous, même ceux qui gisent encore dans la terre de servitude, doivent rompre bientôt les chaînes qui les amarrent au passé."

Le livre, il s'adresse surtout au peuple français, à ce chef de file de tous les peuples dans la voie des révolutions, à ce peuple pilote dont les rapides manœuvres peuvent, d'un instant à l'autre, faire cingler vers le port ou sombrer dans les flots le grand convoi humanitaire.

Jamais, assurément, le moment ne fut plus grave, plus décisif; jamais l'humanité, dans sa marche, ne rencontra une heure aussi pleine d'angoisses et de périls; jamais la France ne se trouva en face de problèmes à la fois si importants et si difficiles. Quel est le grand mal des peuples? C'est d'avoir trop oublié le code de la liberté parfaite, pour courber le front sous le joug du plus abject, du plus écrasant despotisme.

Quel est leur grand danger? C'est de s'engouffrer dans les abîmes du communisme, qu'ils veulent éviter et de relever dans les déserts du Sinai les idoles de l'Égypte, que Dieu vient de briser par leur mains."

La statolatrie vient le cri d'alarme et signale le péril. Aux armes? s'écrie-t-elle, le communisme est là. "Tous le disent en frémissant, et tous ont raison de le dire et de frémir."

Où, le communisme est là; mais où est-il? qu'est-il? Où il est? partout. "Battu dans la rue, où il n'aurait triomphé que pour en perdre, il va rentrer, et si on n'y prend garde, dans son fort, c'est-à-dire dans les assemblées législatives, où ses ennemis consolideront son trône en voyant sceller son tombeau." Ce qu'il est! Il n'est pas seulement, comme on pourrait le croire, le rêve de quelques clubistes forcés, c'est en réalité "le fond de notre droit public, l'application logique de l'ordre social des principes religieux philosophiques, politiques, généralement acceptés, prônés, glorifiés par tous les gouvernements de l'Europe depuis trois siècles."

Le communisme, c'est le monopole et la confiscation de toutes les libertés et de tous les droits au profit d'une classe ou d'un gouvernement."

Le communisme, c'est la centralisation qui fait des capitales "le séjour des élus, et des provinces, celui des damnés du travail."

Le communisme, "c'est un état qui est tout un état qui a tout, un état qui fait tout, le communisme, en un mot, c'est l'omnipotence de l'Etat."

Exposer ses vérités à la face du soleil, prendre le communisme corps à corps, remonter à sa source, le suivre dans ses progrès, le forcer dans ses derniers retranchements, montrer comment il s'est incorporé aux gouvernements pour de là s'infiltrer dans les masses, comment l'absolutisme qui n'est que le droit du plus fort a succédé au droit public chrétien, comment le règne de la servitude a été fondé sur la ruine de toutes les libertés, tel est le but de la statolatrie ou du communisme légal, et ce but, il faut le dire, est merveilleusement atteint. L'auteur examine, discute et juge les questions avec cette largeur de vues qui le distingue, avec cette touche nerveuse, saisissante qu'on retrouve dans tous ses écrits.

Tout esprit sérieux qui voudra suivre les phases de cette transformation sociale qui s'opère sous nos yeux et connaître les véritables causes de ces commotions violentes qui menacent d'emporter les nations au milieu des tempêtes, devra lire cet ouvrage d'un si haut intérêt.

C'est un coup d'œil aussi sûr que profond sur le passé et l'avenir des peuples; c'est une éclatante lumière sur le bord d'un épouvantable abîme.

SUISSE.

Le grand conseil du Valais a été convoqué le 7 août pour se prononcer sur le pacte qui doit régir la Suisse. Il a été adopté à la majorité de 70 voix contre 7. Le rapporteur a profité de cette séance pour exposer où en sont les rapports de l'Église avec l'Etat. On se rappelle qu'après la vigoureuse protestation de l'évêque de Sion contre la sécularisation des bénéfices, des négociations avaient été entamées avec Mgr Luquet, et qu'avant de partir pour Rome ce prélat avait proposé au gouvernement la somme de 550-

000 francs de Suisse, que le clergé s'offrait à payer de concert avec son évêque et l'abbaye de Saint-Maurice, pour soulager le Valois des impositions mises à sa charge par la diète. Les choses en étaient restées là : le conseil attendait le retour de l'envoyé du Saint-Siège, lorsque Son Éminence le cardinal Soglia a fait savoir que Mgr. l'évêque de Bellême, abbé de Saint-Maurice, était muni par ordre du Saint-Père d'instructions spéciales pour entrer en négociation avec les parties intéressées sur les points qui touchent aux intérêts de l'église. Voici les instructions qui ont été formulées à Rome le 13 juillet :

1° Un nouvel évêché sera établi dans la ville de Saint-Maurice. Il réunira sous la dénomination ancienne d'évêché d'Agance, celui de Sion et l'abbaye de Saint-Maurice. L'Église de Saint-Sigismond sera érigée en cathédrale, et le même prélat aura deux cathédrales et une abbaye.

2° L'évêque résidera alternativement à Sion et à Saint-Maurice pendant six mois. Il y aura cependant dans l'une et l'autre ville une cour ecclésiastique et un grand-vicaire qui y séjureront durant toute l'année.

3° Il y aura deux chapitres composés d'un nombre égal de dignitaires, l'un pour la cathédrale de Sion, l'autre pour celle de Saint-Maurice.

4° Toutes les fois qu'il y aura dans l'un des chapitres une place vacante, les plus anciens de l'autre pourront demander d'y être transférés.

5° A la mort de l'évêque, il n'y aura qu'un vicaire capitulaire nommé par les dignitaires des deux chapitres. Il résidera dans l'Église où l'évêque sera décédé. C'est à lui à désigner un ecclésiastique pour remplir les fonctions de pro-vicaire dans l'autre chapitre.

6° Les édifices de l'abbaye de Saint-Maurice sont destinés à l'évêque et à sa cour.

7° Les chanoines profès actuels de l'abbaye de Saint-Maurice recevront l'indult de sécularisation, sauf la substance des vœux. Ils seront reçus au nombre des prébendaires ou recevront une pension.

L'évêque de Bellême se démettra de fonctions d'abbé, et recevra une donation. Les chanoines non profès pourront être reçus au séminaire.

8° L'évêque de Sion, le prélat de Saint-Maurice, le prévôt du Saint-Bernard et d'autres honorables membres du clergé, ayant déclaré être disposés à verser la somme de 850,000 francs suisses pour soulager le pays, le souverain Pontife a ratifié cette offre.

9° Par cette réunion de l'abbaye de d'Agance et de Sion, sont tranchées les difficultés survenues au sujet de la collation des bénéfices dépendant de l'abbaye.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 19 SEPTEMBRE 1848.

LE CANADA.

Le Times de Londres du 1er août contenait un article sur les colonies, dont nous traduisons le passage suivant qui a trait au Canada :

"Peut-être aucun exemple ne pourrait montrer mieux que celui du Canada l'avantage pour les colonies d'avoir un gouvernement à elles propre. Il le montre de deux manières : par ce qu'il fait, et par ce qu'il ne fait pas. Pendant que toute l'Europe continentale a été en convulsions et en changements, tandis que la stabilité de l'Angleterre a provoqué tour-à-tour l'étonnement et l'envie des nations environnantes, ses colonies sont demeurées paisibles et fermes. Le Canada, si récemment le siège d'un gouvernement jaloux, d'une armée vigilante et d'une faction sans cesse en complots, a conservé au milieu des bouleversements de l'Europe une attitude à la fois constitutionnelle et conservatrice. Il a eu ses luttes de partis et ses triomphes de partis. Mais la guerre est faite et la victoire gagnée, sur le modèle et d'après l'esprit du Parlement archétype de Westminster. Un parti a cessé d'avoir le pouvoir, un autre y est monté. Mais le mot d'ordre a été le Gouvernement Responsable, et non pas l'indépendance ou l'annexion. Jusque là, la représentation politique a porté de beaux et de bons fruits. Mais nous devons avouer que nous ne voyons pas sans appréhension la consolidation du parti qui est maintenant victorieux dans le Parlement du Canada-Uni. Il est essentiellement Français, Canadien-Français, de naissance, de sentiment et d'intérêt. Il a toute l'aigreur (bitterness) d'un secte et toutes les tactiques d'un parti. Pourquoi cela ? Voici une leçon pour nous ; qu'elle nous profite et nous instruit. La faction qui, si petite numériquement parlant, est si puissante au pouvoir, est le germe d'une politique hardie, audacieuse et adroite. Le ministre et le Roi, qui commencent l'établissement de l'Acadie, connaissent ce que devait être une colonie. Ils n'y envoyèrent de pauvres qu'en petit nombre ; ils n'abandonnèrent pas les forêts et les solitudes du Canada au caprice d'accapareurs de terre ou aux artifices d'aventuriers qui se les seraient partagées comme ils l'auraient voulu ; mais ils envoyèrent des côtes de France des colons faibles en nombre, mais bien choisis et parfaitement organisés, des colons qui formaient une société, qui était l'antithèse de la France provinciale et portait l'impression de la nationalité. Quelle en est la conséquence ? Tandis qu'au tour de nous en Canada tout est changeant, vague et incertain ; tandis que la société anglaise y est lente à s'organiser et plus lente encore à se consolider ; ce chétif rejeton de la France monarchique y a grandi, en conservant son unité et augmentant sa puissance et son importance. Il tient en mains les rênes du Gouvernement Provincial, et par esprit de jalousie, gêne en moment l'émigration de la Grande Bretagne."

Voilà comment parle le Times de Londres, et cela ne nous étonne pas. Ce journal là n'a jamais voulu entendre qu'un parti n'a jamais voulu croire que les Canadiens Français et les réformistes en général pussent avoir raison. A ses yeux les Tories étaient de fidèles et loyaux sujets, les réformistes (les Canadiens Français en particulier) ne furent jamais selon lui, que des factieux et des rebelles. On voit que le Times continue à entretenir les mêmes idées, et que le temps et les événements ne l'ont pas encore instruit. Nous n'entreprendrions pas cependant de l'éclairer, car d'autres feuilles sont plus à même que nous de s'adresser à lui et de lui donner tous les renseignements désirables, si réellement il a le désir de connaître la vérité. Pour nous, qu'il nous suffise de faire quelques remarques, afin qu'on ne puisse pas nous dire plus tard, que nous avons lu, traduit et publié cet article du Times sans avoir protesté contre les doctrines qu'il y professe.

D'abord le Times dit qu'il ne voit pas sans appréhension la victoire remportée par le parti actuellement au pouvoir en Canada. Et pourquoi craint-il ? Parce que ce parti est essentiellement Français, Canadien Français de naissance, de sentiments et d'intérêts. En vérité, il faut que nos confrères de Londres soient bien timides, il faut qu'ils soient bien sujets à des crises de nerfs, pour que l'idée seule d'un parti Canadien Français les fasse craindre et trembler. Nous pouvons bien dire "l'idée seule", car rien n'est moins fondé que l'avancé du Times que nous venons de citer. Qu'est-ce en effet que ce parti qui est au pouvoir en Canada ? C'est la grande majorité du Canada-Uni, majorité représentée en parlement par plus de 60 votes contre à peine 20. Or, souvenons-nous bien que, si dans le Bas-Canada plus des trois quarts de la population sont Canadien-Français, il y en a à peine 10,000 dans tout le Haut-Canada. Ainsi si la population du Bas-Canada est de 760,000 et celle du Haut-Canada de 700,000, nous trouvons pour la population totale le chiffre de 1,460,000. De ce nombre, il n'y a donc qu'environ 600,000 Canadiens-Français. En supposant qu'ils fussent 700,000, comme les 20 membres de la minorité sont pour la plus part les représentants de bourgs peuplés de Canadiens non d'origine Française, il s'en suivrait que les 60 membres de la majorité représenteraient à peu près un égal nombre de Canadiens-Français et de Canadiens d'autres origines. Le parti actuellement au pouvoir n'est donc pas essentiellement Français, Canadien-Français de naissance, de sentiments et d'intérêts. C'est un parti qui n'est ni d'une origine ni d'une autre ; il est composé des hommes de toutes les origines qui veulent sincèrement des réformes pour le pays ; qui ne veulent pas qu'il soit gouverné par une coterie quelconque anglaise ou qu'elle soit française ; qui veulent en un mot procurer le bien général du pays, et ne plus le tenir éloigné des lumières et des progrès du siècle. C'est là le parti qui soutient le ministère actuel, et qui se trouve opposé par quelques ultra-Tories et par certains autres individus qui, reniant leur passé, ne se soucient que de leurs rançunes et n'ont en vue que leurs intérêts personnels. Ce parti n'a pas, comme le dit le Times, l'aigreur d'une secte. L'aigreur n'existe pas au cœur de ceux qui le composent. Ils n'ont tous pour but que de procurer l'avancement de tout le pays, et n'entendent pas continuer, comme le voudraient certaines gens, les rivalités de district à district et de ville à ville. Car ils comprennent bien que dès ce moment le parti devient faible, et la cause du pays tombe entre les mains de ceux qui ont fait tout en eux pour la retarder, afin de s'enrichir de la substance du peuple. S'il y a de l'aigreur quelque part, c'est dans le cœur de ceux qui se sont vus forcés de céder devant la voix du peuple et de quitter les bancs ministériels, qu'ils regardaient presque comme leur héritage. S'il y a de l'aigreur quelque part, c'est dans le cœur de ceux qui, voulant toujours dicter, et ne pouvant se soumettre à jouer un rôle secondaire, en vient continuellement les places des hommes qui ont la confiance du peuple ; c'est dans le cœur de ceux qui, ne pouvant excuser une oisiveté de dix années, veulent faire croire au peuple qu'eux seuls avaient raison, et qu'ils ne gardaient le silence que parce qu'ils voyaient les chefs du peuple marcher dans une mauvaise route. C'est dans leurs cœurs seuls qu'est l'aigreur ; le peuple qui forme le parti du pouvoir, n'en a point, et ne désire que le retour à la bonne voie d'hommes qui auraient la capacité de le bien servir, mais qui n'ont le vouloir que de se servir eux-mêmes.

C'est donc encore une absurdité et une absurdité incompréhensible que d'appeler faction le parti qui soutient les ministres. Ce parti étant celui de la majorité, ne peut être appelé ainsi. Car le peuple ne peut être appelé une faction. Or, la majorité, c'est le peuple. Donc, il faut être aveugle ou bien manquer complètement de logique ou de bonne foi, pour soutenir que le parti qui supporte actuellement le pouvoir n'est qu'une faction. Reste à savoir dans laquelle de ces positions se trouvent nos confrères de Londres qui soutiennent des choses, si peu conformes à la vérité, et d'ailleurs si peu en harmonie avec les seuls principes de la logique. Quant à ceux qui parmi nous seraient écho à ce cri du journalisme de Londres, nous leur dirons : "Continuez, à faire cause commune avec nos adversaires politiques. Ne nous en coûte plus ; vous avez déserté nos rangs, vous vous êtes faits transfuges ; mettez le comble à votre abjuration politique et ayez le courage de prendre le titre de ceux avec qui vous marchez, les Tories !"

D'ailleurs, n'est-il pas remarquable de voir nos confrères de Londres s'efforcer du prétendu ascendant actuel des Canadiens-Français, tandis qu'ils ont des hommes qui, comme nos confrères de Londres, appellent le ministère et la majorité qui le supportent une faction disent que les Canadiens-Français n'ont pas leur juste part dans le gouvernement du pays. A entendre les premiers, il faut faire une croisade contre les Canadiens-Français pour ruiner leur influence et leur puissance ; à écouter les seconds, il faut arrêter toutes les affaires du pays, parce que sur neuf ministres il n'y en a pas cinq de Canadiens-Français. Le pays peut juger quels hommes raisonnent mieux en cette circonstance ; quant à nous, nous ne saurions le tenter. Tout ce que nous pouvons dire dans ce moment, c'est qu'il a été heureux pour l'Angleterre que le gouvernement du Canada fit entre les mains des réformistes, à la nouvelle des bouleversements Européens et de l'insurrection imminente de la trop malheureuse Irlande. En Canada, comme ailleurs, il se trouve des hommes qui sont toujours prêts à profiter de la circonstance et à exploiter les dispositions à l'agitation et au trouble. Ces hommes n'auraient pas manqué dans cette occasion de se mettre en campagne, et par leurs discours et leurs actes de porter quelque portion du peuple à en venir aux mesures extrêmes et à tâcher d'augmenter les embarras de l'Angleterre. Le pays par bonheur se trouvait dans ce moment sous un gouvernement libéral ; aussi il n'a pas bougé. Il s'est dit : "Voilà que le jour de la justice a lui pour nous ; sachons en profiter." Il a donc attendu et d'autres mesures de justice sont venues, d'autres réparations ont été faites, d'autres réformes ont été accomplies, et le peuple a senti renaître l'espérance dans son cœur. Cette espérance, il la conserve encore ; car il sait que le gouvernement du jour lui prépare de belles et grandes réformes, et travaille sans relâche à réparer les injustices du passé, et à lui frayer une route de prospérité et de bonheur.

En présence de ces faits, en présence de cette attitude du peuple et de cette position des ministres, nous devons dire qu'il est vraiment pénible de voir des hommes assez aveugles ou possédant assez peu de bonne foi pour manifester des craintes au sujet de l'accession des réformistes au gouvernement du pays. Quand on sait que tout le pays, à part une bien faible minorité de mécontents et d'impraticables, a confiance dans le ministère et lui prête tout son appui ; on a peine à concevoir que des journalistes distingués comme le sont les rédacteurs du Times de Londres, que des hommes qui vivent au milieu de nous et qui naguère marchaient dans les rangs du peuple et comptaient au nombre de ses défenseurs, viennent aujourd'hui appeler faction le parti

de la majorité qui soutient les ministres. Encore une fois c'est dire que le peuple est une faction. D'ailleurs que ceux qui parlent ainsi se souviennent que c'est cette prétendue faction qui en 1777 a conservé le Canada à l'Angleterre ; c'est cette même faction qui en 1812 combattit aux frontières et dans le sein du pays, et décida sur le champ de bataille de Chateauguay que le Canada ne serait pas américain. Voilà la faction qui régit le pays ; voilà la faction qui serait encore prête à prendre les armes pour conserver intact le territoire de ce pays. Si c'est là une faction, le peuple anglais lui-même est une faction, et dorénavant faction et peuple seront synonymes.

Mais en voilà assez pour pouvoir juger pleinement des hommes qui usent d'un pareil langage. Ce jugement, c'est au peuple à le porter. Quant à nous, nous avons fait notre devoir ; nous avons protesté et nous protestons ici contre l'article du Times de Londres, afin qu'on ne puisse pas dire que par notre silence nous avons sanctionné et approuvé la doctrine absurde qu'il y débite.

TEMPERANCE.

Sur la Gazette Officielle de samedi, nous trouvons une liste des personnes aux quelles des licences pour tenir auberge ont été accordées, dans le district de Montréal, depuis le 1er mai jusqu'au 9 septembre courant. Nous remarquons avec plaisir que les paroisses suivantes n'ont pas d'auberges, savoir : Dundee, St. Bartholémé, St. Cuthbert, St. Félix de Valois, Ste. Mélanie, St. Paul de Lavaltrie, St. Charles Borromée, St. Bruno de Montarville, Boucherville, St. Isidore, Sherrington, Sutton, Bedford, Petite-Nation, Buckingham, Onslow, Bristol, Clarendon et Litchfield, Ile du Calumet, Ste. Victoire, St. Jude, St. Barnabé, Clarenceville, St. Thomas de Foucault, Ste. Rosalie, Milton, Ely et Roxton, Bolton, Hatley, Potton, Stanstead, Barnston, Barford, St. Columban, Gore, Ile Perrot, Pointe-Fortune, Newton, St. Marc, et St. Antoine. Ainsi voilà quarante paroisses et townships qui n'ont plus d'auberges. C'est là un grand pas fait pour l'œuvre si belle et si patriotique de la Tempérance. Honneur aussi à ces localités-là ! Elles auront, avec la gloire d'être tempérantes, les profits et épargnes qu'elles ne manqueront pas de faire en cessant ainsi l'usage des boissons enivrantes.

A côté de ces faits consolants pour la prospérité et la moralité du pays, nous regrettons d'avoir à en citer d'autres qui prouvent qu'il y a encore beaucoup à faire pour faire disparaître toutes les auberges. C'est ainsi que la paroisse de Laprairie contient encore vingt-quatre auberges, la paroisse de Lachine 27, Sorel 17, St. Martin 12, St. Eustache 18, Argenteuil 12, et la ville de Montréal n'en contient pas moins que trois-cent deux ! Ce sont là des chiffres par trop élevés, surtout pour la ville de Montréal. Espérons que les récentes prédications de M. Chiniquy et des autres apôtres de la Tempérance, auront l'effet de faire bientôt disparaître le plus grand nombre de ces auberges. Car il est temps que l'on comprenne que le bien du pays demande que l'on cesse de se livrer à l'usage des boissons fortes. Nos intérêts pécuniaires le demandent ; nos mœurs ne l'exigent pas moins.

M. Hon. R. B. Sullivan vient enfin d'être nommé juge du Banc de la Reine, pour le Haut-Canada. Le ministère perd en M. Sullivan un membre utile et zélé, et le parlement un orateur distingué. M. Sullivan continuera néanmoins à rendre de grands et importants services au pays, et dans ses nouvelles fonctions il aura plus d'une fois à mettre en usage ses connaissances et ses talents. Il est remplacé par M. Leslie, qui devient ainsi secrétaire provincial. M. Leslie se charge d'un des emplois les plus onéreux et les plus pénibles d'entre ceux des ministres, le pays doit lui en savoir gré. Car placé comme il l'était, il aurait pu se dispenser d'un fardeau aussi pesant ; mais son patriotisme a étouffé la voix de l'égoïsme, et il a accepté un poste difficile il est vrai, mais aussi un poste tel qu'il en faut à un homme de son savoir et de sa capacité. Son successeur dans la présidence du conseil est l'honorable W. H. Merritt. M. Merritt est déjà assez connu du public pour que nous n'ayons pas à nous étendre au long sur son compte. On sait en effet que ce monsieur est un financier de première force, et un homme de talents fort remarquables. Il y a longtemps qu'il eût été désirable pour le ministère d'avoir les services immédiats de M. Merritt. Aussi nous réjouissons nous de sa nomination à la présidence du conseil, parce qu'il vient d'offrir sa haute capacité à celle des autres ministres, et travailler à la grande œuvre du pays. Les mesures dont le gouvernement a s'occuper sont si importantes, qu'il est désirable que toutes les capacités, comme celle de M. Merritt, soient appelées à y prendre part.

Nous voyons avec plaisir, par la Gazette Officielle de samedi, que M. Aimé Desilets vient d'être admis au barreau. M. Desilets appartient au barreau de Trois-Rivières, où, il a subi cette semaine un brillant examen devant S. H. le juge Mondelet. Ses examinateurs étaient MM. Vézina et Polette, qui se sont déclarés très satisfaits de ses réponses. Nous croyons que M. Desilets entend se fixer à Trois-Rivières ; nous lui souhaitons une nombreuse clientèle et tout le succès auquel il a droit de s'attendre.

Le Herald de Montréal prend fait et cause pour le Globe de Toronto au sujet de l'article de celui-ci sur les couverts. Notre réponse ne pouvant fuir de place paraître aujourd'hui, le Herald voudra bien nous attendre jusqu'à vendredi.

Nous eussions voulu dire un mot au sujet des Réclamations et de M. Chiniquy, mais le temps nous manque pour le faire aujourd'hui ; ce sera pour notre prochain numéro.

S. G. Mgr. de Montréal part demain pour une visite pastorale dans son diocèse, pendant laquelle elle se rendra à Kingston et à Toronto, pour y consacrer les églises

cathédrales. S. C. ne sera de retour que le cinq du mois d'octobre.

MINE DE CUIVRE.

Nous avons en notre possession quelques morceaux de minéral que M. L. Poudrier, arpenteur, a apporté du Township d'Halifax. Ce Township se trouve dans le Comté de Mégantic, et n'est qu'à la distance de 15 à 20 lieues de la ville de Québec. Le minéral en question nous paraît être du minéral de cuivre, et au dire de M. Poudrier il s'en trouve une montagne entière dans le Township d'Halifax.

Il serait fort curieux de nous voir, gens du Bas-Canada, nous en aller à 500 lieues d'ici, sur les bords du Lac Supérieur exploiter des mines de cuivre, tandis que nous en aurions à quelques lieues de nos villes. Nous ne savons pas au juste jusqu'à quel point la nouvelle de la découverte d'une mine de cuivre par M. Poudrier est vraie ; mais ce que nous savons, c'est que nous avons à nos bureaux quelques échantillons de ce minéral apporté par ce monsieur. Ces échantillons peuvent être vus par les amateurs et connaisseurs en passant par notre établissement.

Au reste qu'il nous suffise d'avoir attiré l'attention du public sur cette découverte, et espérons que, si réellement c'est une mine de cuivre, on n'aura pas à dire plus tard qu'elle n'a pas été exploitée par apathie et manque d'esprit d'entreprise.

QUI SERA LE CHEF ?

Les journaux du Haut-Canada continuent à demander qui sera le chef de l'opposition à la prochaine session. Les uns veulent que ce soit M. O. Govan, d'autres M. Sherwood, et d'autres enfin sir A. McNab. Ces trois candidats se font dire leurs vérités et leurs non-vérités par les uns comme par les autres ; mais nous croyons que le plus grand nombre incline du côté de sir Allan. Le Pilot de Montréal ajoute cependant qu'on parle aussi fort du général Tom Thumb ; mais on ne sait pas au juste quelles chances de succès il peut avoir.

L'INDEMNITÉ.

Nous reproduisons plus bas la requête que l'association de l'indemnité vient d'adopter. Cette requête sera présentée aux trois branches de la législature, et pour qu'elle ait plus de poids auprès du parlement, on propose que les habitants de chaque paroisse et de chaque comté du pays y apposent leurs noms. Il est donc nécessaire de se mettre à l'œuvre de suite et sans tarder. Nous ne supposons pas qu'il faille expliquer de quoi il s'agit ; tout le monde le sait, les événements de 1837 et 1838 sont encore présents à la mémoire de tous les Canadiens. Nous ne croyons pas non plus qu'il soit besoin de dire si nous croyons à la possibilité de cette indemnité. Car il faut se souvenir que c'est une dette récurrente, et qu'il n'y a plus, comme dit la requête, qu'à fixer le mode et l'époque du paiement. Ainsi donc il s'agit d'une dette d'honneur, et avec l'honneur on ne transige pas. Voici maintenant la requête, que nous trouvons sur la Minerne d'hier soir.

Aux honorables Communes du Canada, Assemblées en Parlement.

L'HUMBLE REQUÊTE DES SOUS-SIGNÉS

Vous expose respectueusement, — Que vos pétitionnaires sont du nombre de ceux des habitants du Bas-Canada qui ont souffert considérablement par la perte de leurs propriétés mobilières, et immobilières, lors des malheureux événements de 1837, 1838, et qui ayant attendu longtemps la réparation de ces pertes sans pouvoir l'obtenir, n'ont d'autres mesures qu'un nouvel appel à la justice du gouvernement.

Que comme votre honorable chambre s'en convaincra facilement, les maux nombreux que vos pétitionnaires ont soufferts par suite de ces pertes et de privations de tous genres qui en ont été le résultat, ont été aggravés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis, et par l'incertitude qui a régné jusqu'ici sur le mode et l'époque du règlement de l'indemnité à laquelle vos pétitionnaires ont droit ;

Que sans entrer dans la discussion des nombreuses considérations qui peuvent faire envisager l'indemnité comme un acte de stricte justice et de devoir, en même temps que d'humanité et de saine politique ; Vos pétitionnaires exposent à votre honorable chambre les sentiments d'espoir qui les animent, et leur inspirent une pleine confiance dans le succès de leurs réclamations ;

Que la reconnaissance, à plusieurs reprises, par la législature et par le gouvernement exécutif provincial du droit à l'indemnité ; la nomination et les travaux, quoique inefficaces, d'une commission nommée pour s'enquérir du montant des pertes ; le paiement de ces pertes, à une partie exclusive de ceux qui y avaient droit ; l'octroi au Haut-Canada, d'une justice pleine et entière et sans distinction ni acceptation de personnes, accompagnée de la promesse que le Bas-Canada ne serait pas placé dans une position exceptionnelle, sont les principaux de ces motifs, et que vos pétitionnaires ne peuvent un instant douter qu'ils n'aient leur poids auprès de votre honorable chambre, qui, indubitablement est animée du désir de rendre une justice-égale à tous les habitants de cette province, et de réparer partout, autant qu'il sera en son pouvoir, les maux qui sont résultés pour eux de l'incendie et de la perte de leurs biens aux époques-ci-dessus mentionnées.

Pourquoi vos pétitionnaires supplient humblement votre honorable chambre de prendre des mesures efficaces pour assurer à une époque prochaine à vos pétitionnaires et à toutes autres personnes placées dans leur condition, le paiement des pertes qu'ils ont éprouvées par suite des événements des années 1837-38, et vos pétitionnaires ne cessent de prier.

FAITS DIVERS

PLACE D'ARMES.—Nous apprenons avec plaisir, par les rapports des procédés du Conseil de ville publiés sur certains journaux de Montréal, que la corporation va faire compléter les ouvrages déjà commencés sur la Place d'Armes. Cette place sera alors un ornement pour cette ville.

NONNE-MESURE.—La corporation est à l'œuvre des bonnes choses. Elle vient de charger le comité du département de l'Eau de considérer s'il serait expédient et praticable d'établir de bonne heure l'an prochain, et dans une partie convenable de la cité, une maison de bains, sur un pied économique, pour les classes pauvres. C'est là en effet un grand manque dans cette ville, et nous espérons que ce plan aura tout son effet dès l'année prochaine.

CHOLERA.—La corporation vient aussi de décider de s'enquérir des travaux à faire pour combler les marécages et fondrières qui se trouvent dans le sein de cette ville.

POURSUITE.—Il a été décidé par le conseil de ville de poursuivre la compagnie du gaz à Montréal, pour laisser les chemins dans l'état dans lequel ils se trouvent en ce moment, et conformément à la loi de les faire réparer aux frais de la compagnie.

BUDGET.—Dans le budget pour 1818, le ministère anglais a mis une somme de £130969, pour défrayer les dépenses, supportées par les provinces anglaises de l'Amérique Septentrionale à l'occasion de l'émigration irlandaise.

BANQUE DE LA CITE.—Nous voyons qu'au 31 août dernier le montant du passif de la banque de la Cité était de £191965 et le montant de son actif de £582674, laissant en faveur de celui-ci une différence de £387709.

MGR. M'GLOSKEY.—S. G. Mgr. M'Gloskey, qui était en visite pastorale dans son Diocèse, en a profité pour venir en Canada. Mgr. est arrivé à Montréal vendredi; il a visité tous les Etablissements Religieux de la Ville et quelques autres dans les environs, et est reparti le lendemain, se rendant de nouveau dans son Diocèse.

BANQUE DE MONTREAL.—Un état des affaires de la Banque de Montréal nous apprend que, le 31 du mois dernier, le Passif de cette Banque s'élevait à la somme de £593,448, et que son Actif formait celle de £1,322,072; en sorte qu'en soustrayant la somme du Passif de celle de l'Actif on a en faveur de celui-ci une différence de £728,625.

PONT.—Il est donné avis sur la Gazette Officielle qu'on demandera à la Législature le privilège de construire un Pont de péage sur la Rivière Jésus, dans la Paroisse St. Rose.

ELECTION.—L'honorable de Salles Latrrière vient d'être réélu par acclamation député pour le comté de Saguenay.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi contient les nominations suivantes: Pour être juges de paix pour le district de Montréal, M. Pearson, Charles Tessier, Robert Chisholm, Moyses Ollier, F. X. Méloche, S. Paige, A. Gleason, E. L. Corcoran, Chauncey Clement, J. O. Kimber et P. R. Chevallier.

DÉBENTURES.—Le 15 septembre, il avait été émis pour £78392 de débentures, et il y en avait en circulation pour £55620.

F. AUX CORRESPONDANTS.—M. J., Terrebonne, votre lettre du 28 août ne nous est parvenue que le 16 septembre.

VISITES DES TOWNSHIPS DE L'EST.—Nous apprenons que Mgr. de Silyme, coadjuteur de Québec, après les visites fatigantes de la Beauce et du Saguenay, a commencé le 11 du courant une visite dans les Townships de l'Est, où le passage d'un évêque était vivement désiré.

LE JACQUES CARTIER.—Une cérémonie nouvelle et touchante a eu lieu à notre port samedi dernier. Le steamboat Jacques Cartier qui devait partir dans l'après-midi pour Sorrel, afin de commencer ses voyages réguliers, a été béni des mains de Mgr. de Montréal à 10 heures du matin.

AVOINE.—On sait que l'avoine est en grande abondance cette année dans le Bas-Canada, et déjà le prix en a baissé considérablement. Mais il est probable qu'il ne se maintiendra pas longtemps aussi bas, vu que l'on se propose de la mouler et de l'exporter en quantités considérables en Irlande, où elle remplacera les pommes de terre que la maladie habituelle a détruites sur toute l'étendue de malheureux pays.

MONTREAL.—Le Recorder d'Halifax annonce que des brigands se sont introduits dernièrement dans les jardins d'horticulture de cette ville et y ont coupé 80 des arbres les plus précieux ainsi que des vignes, etc. On offre une récompense de £50 pour la découverte des malfaiteurs.

EXHIBITION.—L'Examiner de Toronto rapporte que 70000 personnes se sont rendues à l'exhibition d'agriculture de Buffalo. Cependant, dit-il, "il paraît que les produits n'y étaient pas meilleurs que les nôtres, si bien que plusieurs des prix y ont été remportés par des cultivateurs Canadiens."

PASSAGER.—Parmi les passagers de l'Europa se trouvait le comte d'Erroll qui vient se promener en Amérique.

DES DÉPUTÉS-NÈGRES.—A la Martinique, les élections pour l'Assemblée nationale viennent d'avoir lieu, et nous voyons que, sur trois députés, il se trouve deux noirs, qui vont aller siéger à Paris et voter la constitution. C'est là un fait remarquable. Nous ne doutons pas que messieurs les députés-nègres ne reçoivent un accueil amical de leurs confrères blancs de la bonne ville de Paris.

SAINTE BARTHELEMY.—Il paraît que M. Polk, avant de quitter la présidence, exerce certaines représailles, et on dit qu'il élimine un bon nombre des employés des bureaux publics. Le Courier des Etats-Unis, qui nous fournit ce fait, ajoute que c'est une Sainte Barthélémy administrative.

VANCOUVER.—On a agité dans la Chambre des Communes en Angleterre, s'il était expédient de céder l'île de Vancouver à la Compagnie de la Baie d'Hudson. M. Christy, dit que ce ne serait pas expédient; car la Compagnie de la Baie d'Hudson, par son commerce des peltries, était naturellement opposée à la colonisation, et que les forêts lui convenaient mieux que les villes. M. Haves défendit la Compagnie, cependant il dit qu'il était à propos de faire des informations sur sa conduite. M. Gladstone fit voir dans un discours très long et bien approprié à la question, qu'il était impossible à la Société de la Baie d'Hudson de pouvoir favoriser la colonisation; qu'au contraire c'était son avantage de conserver l'île dans son état actuel avec ses forêts et ses déserts, et d'empêcher les naturels de se fixer dans des villages, mais qu'il fallait les entretenir dans leur vie nomade et leurs habitudes déprédatrices. Il fit voir que tous les intérêts et avantages des natifs et des colons avaient été sacrifiés au despotisme et à la tyrannie de la Société; ce qui avait entraîné les sauvages dans le cannibalisme faute d'avoir des moyens pour vivre; il a sur par différents rapports et surtout d'après l'autorité de Messire Belcourt qui a été dix-sept ans missionnaire à la Rivière-Rouge, qu'on payait ceux qui refusaient d'écouter le missionnaire, et que l'ivrognerie était montée à un degré horrible, et que la religion et la morale y étaient dans un état tout-à-fait alarmant; les votes ont été 76 contre 48 contre la Société. Tablet.

SOURDS ET MUETS.—Il y a 14328 sourds-muets en Angleterre.

LES ALPES.—Des nouvelles d'Europe d'un jour plus récentes nous apprennent que l'armée des Alpes est portée à 100,000 hommes.

CHARLES-ALBERT.—Charles-Albert a demandé de nouveau l'aide de la France: il dit qu'il n'entend pas augmenter ses états, mais seulement affranchir l'Italie du joug de l'Autriche. Il ajoute qu'à la fin de septembre il aura une armée de 100000 hommes.

VÉNISE.—On disait que le gouvernement Français envoyait 40000 hommes à Venise secourir les Italiens.

QUELQUES ITEMS DE NOUVELLES.—Le parlement anglais a dû clore sa longue session le 5 du courant. Il y a cette année un déficit de £3,500,000 dans le-revenu de la Grande Bretagne; il va falloir imposer de nouvelles taxes. Les émigrés irlandais se dirigent en grand nombre vers les Etats-Unis et surtout vers l'Australie.—L'Autriche a répondu à la France qu'elle accepterait bien sa médiation relativement à l'Italie, mais qu'étant déjà en négociations avec le roi de Sardaigne, elle ne pouvait la recevoir. La France aurait répondu, par le ministre de l'extérieur, que, si la médiation n'est pas acceptée de suite, l'armée Française allait passer les Alpes. Cette armée est forte de 100,000 hommes.—Il y a eu à Montpellier une tentative d'insurrection légitimiste qui a été étouffée immédiatement.—La Russie proteste avec la France et l'Angleterre contre les prétentions de la diète germanique sur les duchés.—Cavaignac sera, dit-on, élu président de la république. Le duc d'Elchingen (fils d'Eugène Beauharnais) et le colonel Bertin de Vaux sont partis pour l'armée des Alpes.—On craignait encore à Paris une insurrection; ce serait cette fois les légitimistes unis aux socialistes et à la république rouge: que Dieu en garde la France.—En Italie, les Autrichiens ont été défaits à Olgett.—On disait que le czar avait notifié les puissances Européennes, que si la France intervenait à mains armées en Italie, la Russie prendrait fait et cause pour l'Autriche.—Il n'y a pas eu d'insurrection en Russie.—On s'attendait à quelques soulèvements en Pologne.—En Perse, les troupes du roi ont été taillées en pièces par les Insurgés à Korassan.— Dans le combat sur la frontière du Punjab, les Anglais ont remporté la victoire sous les ordres du lieutenant Edwards. Les insurgés ont eu 385 tués ou blessés, et les Anglais n'en ont pas eu moins. Les troupes anglaises étaient au nombre de 6000 à 8000.

COMMERCE DES ETATS-UNIS.—Durant l'année dernière, les exportations des Etats-Unis ont été dans les proportions suivantes:

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes flour, wool, sugar, etc.

COMMERCE DE DIVERS ETATS.—En 1847, le commerce d'exportation de divers états des Etats-Unis a été comme suit:

Table with 2 columns: State and Amount. Includes New-York, Caroline du sud, Maryland, etc.

MEURTRE A NEW-YORK.—Mercredi dernier, un homme du nom de Slaight a assassiné d'un coup de pistolet, sa femme qui refusait de venir vivre avec lui. Il y avait vingt ans qu'ils étaient mariés, et c'était depuis quelques mois seulement que la femme avait abandonné le toit conjugal par suite des habitudes d'immoralité que Slaight avait prises subitement.

ECROULEMENT.—Dimanche, une catastrophe sérieuse a mis en émoi une partie de la ville de N. Y. Une église catholique nouvellement construite, et située au coin de la huitième rue et de l'avenue B, s'est écroulée en partie au moment où allait avoir lieu la consécration. Un mur de soutènement s'étant affaissé, le plancher a cédé brusquement et a précipité près de trois cents personnes d'une hauteur de quinze pieds environ. Une cinquantaine de blessés ont été retirés des débris, et dans le nombre se trouvent des fractures graves. On parle même de personnes qui auraient déjà succombé. Une demi-heure plus tard, le révérend évêque Hughes se fut trouvé enseveli sous les ruines de l'église du maître-autel.

CE QU'A CÔTÉ LA GUERRE.—Un ministre de l'évangile, M. Théodore Parker, de Boston a prononcé dernièrement sur la guerre du Mexique un sermon, où l'on remarque des calculs assez curieux. D'après les évaluations du révérend la guerre a coûté, directement ou indirectement, deux cent cinquante millions de dollars, et voici comment il arrive à ce total: Allocations navales et militaires pour l'année finissant le 1er juin 1847 \$40,865,155,95; pour l'année dernière \$31,377,679,92; pour l'année courante \$42,244,000; ce qui donne d'abord une somme de \$114,486,835,88. Si l'on y joint les indemnités à payer au nom du Mexique et la somme de quinze millions que l'on doit à ce pays en vertu du traité, on arrive tout de suite à une somme de cent cinquante millions. Les concessions de terre et les pensions représentent bien une cinquantaine de millions; et les dépenses directes atteignent ainsi un chiffre de deux cents millions. Les frais indirects on pour mieux dire les pertes causées par la guerre qui a enlevé un si grand nombre à des industries productives, ne sont pas exagérées, si on ne les porte qu'à cinquante millions; ce qui complète bel et bien le total annoncé de \$250,000,000. Et qu'est-ce que les Etats-Unis ont reçu en échange de tant d'argent? Un territoire de 800,000 milles carrés, dont ils avaient offert en 1845 vingt-cinq millions de piastres, ce qui paraissait fort généreux. On l'a donc payé dix fois sa valeur! Avec les deux cent vingt-cinq millions qu'on a payés de trop, on aurait pu, suivant M. Parker, construire un chemin de fer à travers l'Isthme de Panama et un autre à travers le continent, qui aurait relié ensemble le Mississippi et l'Océan Pacifique. Cette dernière entreprise eût été la plus grande œuvre nationale que le monde eût jamais vue: au nord d'elle, le lac Mécis, les Pyramides d'Égypte et la grande muraille de la Chine n'auraient été que des jeux d'enfants. Elle aurait abrégé de moitié le voyage autour du globe; elle aurait donné d'admirables bénéfices et elle aurait assuré une grandeur incomparable aux Etats-Unis. La perspective présentée par M. Parker est magnifique, et le fait est qu'elle vaut un peu mieux que les résultats actuels de la guerre du Mexique. Courier des E. U.

LES ANGLAIS DANS L'INDE.—La dernière malle de l'Inde a apporté la nouvelle que le lieutenant Edwards, commandant les troupes de la compagnie expédiées contre le gouverneur de la province de Moulhan, nommé Moulradje, a remporté sur ce chef rebelle une victoire signalée. Le lieutenant Edwards a traversé les fleuves l'Indus et le Chenab, et après avoir fait sa jonction avec la force auxiliaire d'un prince tributaire, le radja de Bahawalpour, il s'est attaqué de Moulradje, et, après un combat de neuf heures, il a défait complètement ce dernier, et lui a pris six pièces de canon sur dix dont se composait son artillerie. La révolte de Moulhan, qui est une des plus belles provinces du royaume de Lahore, et qui avait d'abord donné quelques inquiétudes au gouverneur anglais, peut être regardée comme terminée. Ce nouveau succès contribuera à affermir la domination anglaise dans le Pendjab. (Courier des B. U.)

PIEMONTE.—On assure, dit l'Opinion de Turin du 17, que le nouveau ministère sera ainsi composé: Alfieri di Sostegno président; général Perronne de San Martino, affaires étrangères; Merlo, intérieur; Franzini, guerre; de Ferrari, grâce et justice; Pinelli, instruction publique; Cola Foderico, travaux publics et commerce; Revel, finances.

LA RAISON.—L'Observateur de Genève publie les réflexions suivantes au sujet des travaux législatifs de la chambre des députés de Turin.

"Pendant que nos valeureux soldats poursuivoient presque à pieds nus les Croates de Radetski, les avocats se plaignaient de la lenteur des victoires et se courvaient de lauriers en combattant contre une douzaine de vicieux filles qui s'avisent de porter le redoutable nom de Dames du Sacré-Cœur. Il est impossible de se faire une idée juste de l'extravagance des discussions qui ont occupé la chambre pendant cette semaine. Des voix éloquentes, parmi lesquelles on peut compter celles du marquis Costa de Beauregard, de M. Palluel et du baron Jaquemoud, ont cherché à faire descendre un peu de raison dans cette cohue désorganisée. Inutiles efforts! Ils n'ont rien obtenu. Dans un moment où le gouvernement avait besoin d'union et de force, la chambre a jeté sur le pays des brandons de discorde. Il avait besoin de l'affection de tous les citoyens, elle a cherché à lui attirer la haine publique. Voyez plutôt: Plus de vingt mille signatures de chefs de famille de la Savoie demandaient la conservation des congrégations religieuses enseignantes et des Dames du Sacré-Cœur en particulier; une loi d'urgence leur répond par la proscription. Tout le monde attendait la liberté, et les ministres et la chambre se donnent de mutuels secours pour river plus fortement les fers du despotisme. L'enseignement sera soumis à l'absolutisme le plus étrange qui ait jamais été révé par aucun tyran; la liberté d'association est attaquée dans sa base par la destruction des associations religieuses; la propriété s'inquiète des menaces entendues dans la chambre, et même des projets de loi dont on a soulevé les dispositions. La loi fondamentale, qui est basée sur la monarchie, est mise en doute par l'adoption d'une constituante et par les menées secrètes qui ont produit ce résultat."

ALLEMAGNE.—La cérémonie de la consécration de la cathédrale de Cologne a eu lieu le 15, elle a duré de dix heures à une heure. Le roi de Prusse et l'archiduc Jean s'y sont rendus dans la même voiture. La droite était occupée par le Vicaire de l'Empire. A la suite de la cérémonie a été célébré au banquet de 240 couverts. De nombreux toasts ont été portés.

UN REFUGIÉ.—L'un des chefs de la Jeune-Irlande M. O'Gorman, qui a joué un rôle actif dans la tentative d'insurrection, après avoir erré long-temps dans les montagnes, est parvenu à échapper aux recherches de la police anglaise. Un bateau pêcheur l'a débarqué sur les côtes de la Bretagne, à St-Brieuc.

OUVRIERS.—"Cinquante mille ouvriers sont à-peu-près sans ouvrage en ce moment dans Paris; le faubourg Saint Antoine compte dit-on, pour quinze mille. Cet état de choses pourrait durer encore longtemps et jeter dans le désespoir les ouvriers qui veulent travailler.

En conséquence de cette situation, le pouvoir paraît décidé à faire commencer immédiatement une série de grands travaux qui donneront de l'ouvrage à ces cinquante mille ouvriers. Il s'agit du prolongement de la rue Rivoli jusqu'à la rue Saint-Antoine, et de l'érection monumentale des halles de Paris. Cette série de travaux mettra à exécution au moins mille maisons, tant sur la ligne directe que dans les rues adjacentes. Tous les corps d'état seront appelés à ces travaux, qui seront nous n'en doutons pas, la sauvegarde de l'ordre."

ROME ET MODÈNE.—A Rome, la chambre des députés s'est prononcée formellement en faveur de l'intervention française, et notification officielle de ce vote a été donnée sur le-champ au représentant de la France.

Le duc de Modène est rentré le 5 août dans sa capitale, et a proclamé une amnistie générale, dont sont exceptés toutefois les chefs du mouvement auxquels on laisse l'option d'un lieu d'exil volontaire.

LE BIEN POUR LE MAL.—Les camps établis dans les divers quartiers de Paris sont en ce moment d'un grand secours pour la population pauvre de la ville. Les soldats nourris dans une grande partie des femmes et des enfants des arrondissements où ils sont campés. Ainsi, derrière Notre-Dame, le camp établi dans les jardins de l'archevêché est, soir et matin, assailli par plus de six cents mendiants, qui reçoivent sur l'ordinaire des soldats de quoi vivre et faire vivre leurs familles. Ainsi ces braves qui ont tant souffert lorsqu'il leur a fallu enlever les barricades du Petit-Pont et du quartier Maubert, partagent aujourd'hui généreusement leur pain avec les enfants de ceux qui les combattaient. Et voilà ceux que certains journaux appellent une soldatesque barbare, ivre de sang et de carnage, toujours prête à massacrer le peuple dont il sort.

LA FRANCE.—La Presse, envisage avec effroi nos calamités présentes, elle les peint avec cette ardeur de sentiments et cette vivacité de style qui semble procéder de la chaleur d'un conviction pleine d'entraînement sur l'efficacité du remède que le publiciste possède dans sa main:

"La France fait fausse route, dit ce journal, la France s'égaré; elle s'éloigne du port, elle le prend pour l'écueil. Elle se défie de la liberté de la presse, elle y voit un danger; le danger, c'est de s'en délier!"

"Sa défiance de la liberté de la presse, c'est accorder à la violence plus de droits qu'à la raison, c'est à l'écrouler, c'est tenter le despotisme, c'est réhabiliter l'insurrection!"

"Profonde, très-profonde est l'erreur de ceux qui cherchent dans les déplorables excès dont certains journaux et certains clubs ont donné le déplorable spectacle, l'explication des événements de juin et la source du sang qui a coulé pendant quatre jours dans les rues de Paris! Profonde, très-profonde serait l'illusion de ceux qui penseraient que pour rétablir l'ordre, associer la sécurité, ramener le crédit, vivifier le travail, il suffirait de condamner la presse et les clubs au silence!"

Et la conclusion de M. Emile de Girardin, la voici: "Le

gouvernement doit appeler à lui, loin de les repousser, les hommes de capacité, les écrivains de talent supérieur..."

NAISSANCES.

En cette ville, le 13, la Dame de P. T. Delreccio, Ecr., a mis au monde une fille. Le 15 du courant, la Dame de M. John Collins, a mis au monde un fils.

APPRENTI.

ON A BESOIN à cette imprimerie d'un apprenti qui ait déjà quelques connaissances des travaux d'une imprimerie: Bureau des Mélanges Religieux, 19 septembre 1848.

COLLEGE MASSON

LES CLASSES DU COLLÈGE MASSON à Terrebonne se sont ouvertes le CINQ DE SEPTEMBRE. Montréal, 19 Septembre 1848.

INSTITUTEUR ET INSTITUTRICE.

SI l'on a besoin dans quelque Village d'un INSTITUTEUR et d'une INSTITUTRICE, pour tenir dans la même maison une école de garçons séparés de celle des filles; l'on pourra s'adressant à ce Bureau, se procurer le frère et la sœur qui, sous la surveillance d'une mère respectable dont ils veulent faire le bonheur on se consacrant à l'éducation, espèrent se rendre dignes de l'encouragement que l'on voudra bien leur donner. Montréal, 14 septembre 1848.

COLLEGE DE STE MARIE

A MONTREAL (RUE ST. ALEXANDRE, No. 17.)

LES ÉLÈVES trouveront dans l'établissement un cours complet classique et commercial. Trois classes s'ouvriront le 20 du mois de SEPTEMBRE. La première sera un cours préparatoire Anglais et Français dans lequel on enseignera la Grammaire dans les deux langues, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire. Les deux autres formeront le commencement du cours classique; Le Français et l'Anglais seront sur le même pied dans toutes les classes. Chaque année on ajoutera une nouvelle classe et les élèves de l'année précédente passeront à la classe supérieure jusqu'à ce que la série des cours soit complète.

CONDITIONS PROVISOIRES

Pour les cours préparatoires \$2 } Par mois, payables d'avance.
Pour les autres cours \$3 } ce et par trimestre.

L'Italian, l'Allemand et le dessin seront facultatifs et à la charge des parents.

S. MARTIN, S. J., Président.

Montréal, 5 septembre 1848.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE

L'ENTRÉE des élèves au COLLÈGE de ST. HYACINTHE aura lieu MERCREDI LE 13 SEPTEMBRE prochain. Le prix de la pension et de l'enseignement est de \$15 par année, payable d'avance en deux semestres; au jour de l'entrée et dans le cours du mois de février. Il ne sera fait aucune déduction pour absence à moins de deux mois consécutifs. Toutes les lettres adressées aux élèves doivent être franches de port. Aucun élève étranger à la paroisse ne peut prendre sa pension au village sans une autorisation du directeur.

Il n'y a point au collège d'enseignement purement élémentaire. Pour être admis, il faut savoir lire et pouvoir facilement écrire à la dictée. Collège de St. Hyacinthe, 1er août 1848.

COLLEGE DE STE. THERÈSE.

LE SOUS-SIGNÉ informe de nouveau que la rentrée des élèves du COLLEGE DE STE. THERÈSE aura lieu le QUATORZE DE SEPTEMBRE prochain. Il prie en même temps les personnes enclintes envers le dit collège d'envoyer immédiatement ce qu'elles doivent afin qu'on puisse faire les approvisionnement nécessaires aux enfants: M. DUCHARME, Prop.

Montréal 30 août 1848.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 31 juillet 1848.

IL a plu SONNÉLLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL nommer JEAN OLIVIER ARCAD, Ecuier Agent pour diriger l'établissement des Terres de la Couronne dans le District de St. François et le comté de Mégantic, dans le Bas-Canada.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier. Hattend incessamment par les prochains arrivages un RICHIE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc. Montréal, 26 mai 1848

A VENDRE.

A VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue-Sanguinet, de 40 pieds de front sur 94 de profondeur, mesuré français, avec une MAISON. Deux côtés dessus construits.

Pour les conditions, s'adresser au Bureau de la Minerve ou sur les lieux au propriétaire Scoussigné. JACQ. AL. PLING UET

Montréal, 11 mai 1848.

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM. 1er Août, 1848.

Le Soussigné, Agent proposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke, donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens d'y établir, que son Bureau est temporairement fixé en la demeure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant midi, à dater du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'un avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, s'agit de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état de culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années,—de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préfèrent résider sur un seul lot seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les débâchements voulus se fassent sur chatelot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cents acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gently, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir généralement d'une bonne qualité, couvert d'étable et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'Ecole et d'entretenir leurs Missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont:

1° —Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu près de dix-neuf milles.

2° —Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3° —La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4° —Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Oter Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tracés sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois gratuits de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs dévances respectives.

J. OLIVIER ARCAD, Agent pour l'Établissement des Townships de l'Est. Montréal, 8 août 1848. —i m 4 m

COLONISATION.

La Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus avantageux qu'elle ne les a jamais eu devant elle. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'Évêque de Montréal s'occupent de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de jeter son débet en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukely et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejoit et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukely, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, hêtres, etc. et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukely, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukely, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukely à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la maille de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement et encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukely et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 80 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paraissent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukely est de douze lieues, par un bon chemin ou passent tous les jours les mailles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'Agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. On, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avis ou prospectus qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B.—Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certus avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les soussignés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil. Mont.éal, 4 août 1848.

DEMANDE.

On demande immédiatement à St. CONSTANT un Instituteur pour tenir une École Modèle, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une École commune. Une place comme Chantre est aussi offert aux Instituteurs. S'adresser au Curé du lieu.—qf.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA VILLE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON:

Monsieur l'Évêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, Francis Hucks, Hillston, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Baurret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Bartlow O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS. Le Soussigné, par les présentes que cette Institution niera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain. Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et dimanches (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau, doivent être envoyées les Jours ou Vendredis, via que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seront faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'Église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Maricelle.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1° Pour chaque charrette ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
- 2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
- 3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et demi.
- 4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et
- 5° Pour chaque personne à pied: Un denier.
- 6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.
- 7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, pour autre animal de même taille: Un demi denier courant.

J. F. LAROCQUE. A. B. ARCHAMBAULT. P. U. ARCHAMBAULT. NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT. JOSEPH PELLÉTIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT. AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGHOPOLIS

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. C., assisté du Révé. J. FARRELL et du Révé. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre: au point de vue de son fini et son élégance que par ses dimensions (ayant 3 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lunette, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médicaments, si moins que les parents ne veulent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, et tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année au moins, un bulletin de la conduite et des progrès des élèves.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; et tous leurs efforts tendront à se conformer aux exercices publics de la mission.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Révé. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village St. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST VINCENT MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. Br. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie

ECCLÉSIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPLEAU ET LAMOTHE.

AVIS.

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par an, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avis dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, TRAITEMENTS, POLICES D'ASSURANCE, CONNAISSANCES, ANNONCES DE VISITES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haut de Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 11
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître longuement, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires
Trois-Rivières, VAL, GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V.
St. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maille coté près de l'Évêché, coin des rues Algonquin et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.